



## La construction neuve de logements à fin juin 2022 Conjoncture en date réelle estimée

Au cours des douze derniers mois, 5 000 logements ont été autorisés à la construction en Corse soit près de 1 400 de plus qu'en 2021 (+37,8%). Cette évolution apparaît comme la plus dynamique des régions métropolitaines, la moyenne nationale étant de +15,4%. Cette hausse bénéficie essentiellement à la Haute-Corse qui concentre 70% de ces autorisations de constructions neuves sur l'année. La Corse-du-Sud enregistre également une augmentation mais plus modeste (+4% contre +62,3% en Haute-Corse).

La répartition, par type, du cumul des logements autorisés sur les 12 derniers mois, diffère selon les départements avec une majorité de logements collectifs et en résidences en Haute-Corse avec 2200 logements (62,8%) et 600 logements individuels purs en Corse-du-Sud (40,2%). Au niveau régional, la part des logements collectifs et en résidences reste proche de la moyenne nationale (autour de 55%).

Sur cette même période des 12 derniers mois, on estime cependant que 3 400 logements ont été mis en chantier, soit 8,5% de moins qu'en 2021. Cette baisse est due au décalage entre les autorisations de construire et les mises en chantier, baisse de 23,2%, de logements commencés en Corse-du-Sud, non compensée par la hausse de 8,3% enregistrée en Haute-Corse.

Sur l'ensemble de la Corse, les mises en chantiers de logements individuels purs sont les seuls à connaître une évolution positive (+4,7%).

### Les logements autorisés

#### Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements autorisés

Territoire	nombre	évolution		
		fin juin 2022	fin mars	fin déc. 2021
Corse-du-Sud	1 500	4%	-1,1%	-5,7%
Haute-Corse	3 500	61,3%	38,4%	56,7%
Corse	5 000	37,8%	21,3%	26,9%
France métro.	508 700	15,4%	26,3%	19,4%

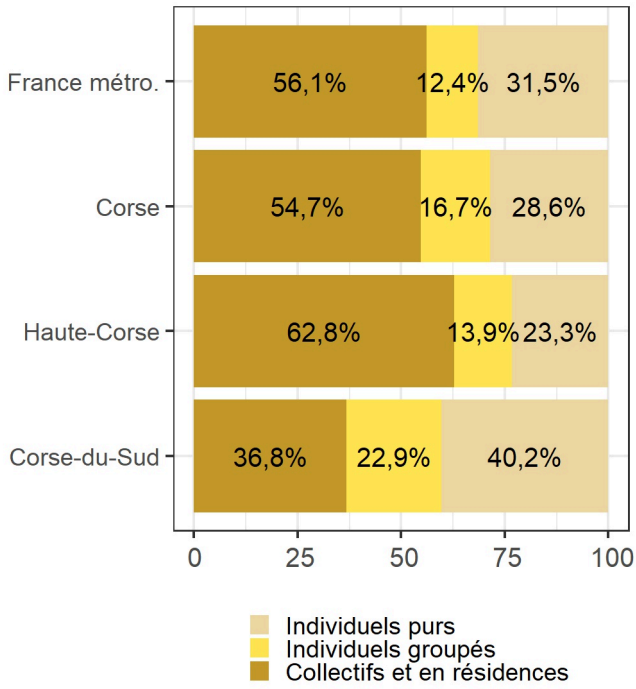
Au dernier mois est affecté la somme du nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. Le total obtenu est comparé avec celui obtenu pour le même mois de l'année précédente. Les séries ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

#### Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution

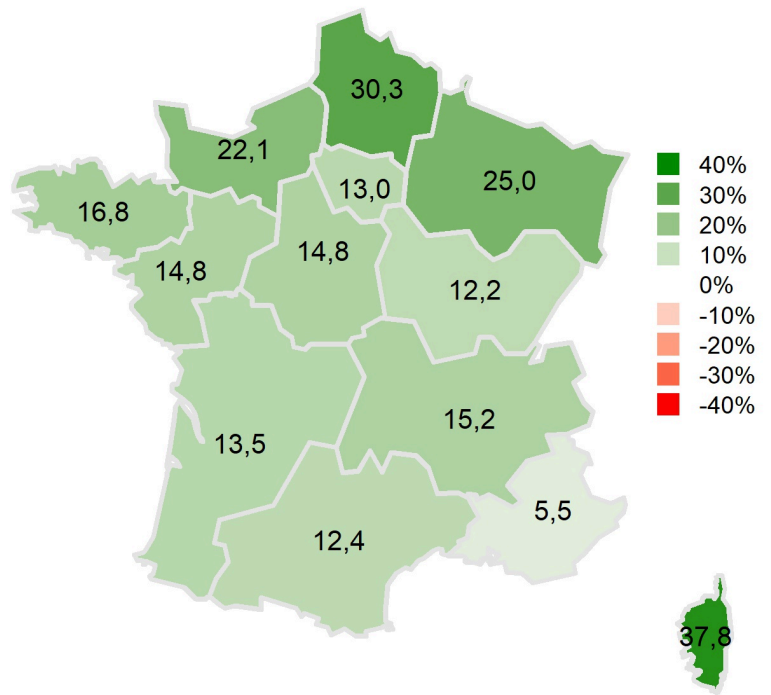
Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	5 000	37,8%	15,4%
Individuels purs	1 450	8,8%	8,6%
Individuels groupés	800	21%	23,1%
Collectifs et en résidences	2 750	68,4%	17,9%



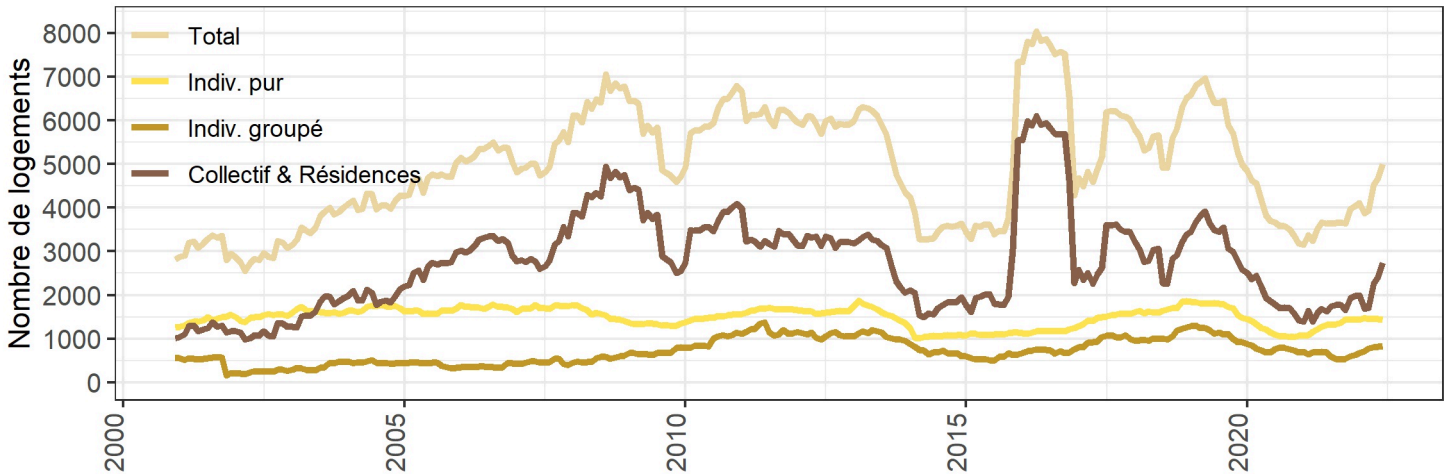
## Cumul des logement autorisés sur les 12 derniers mois par type



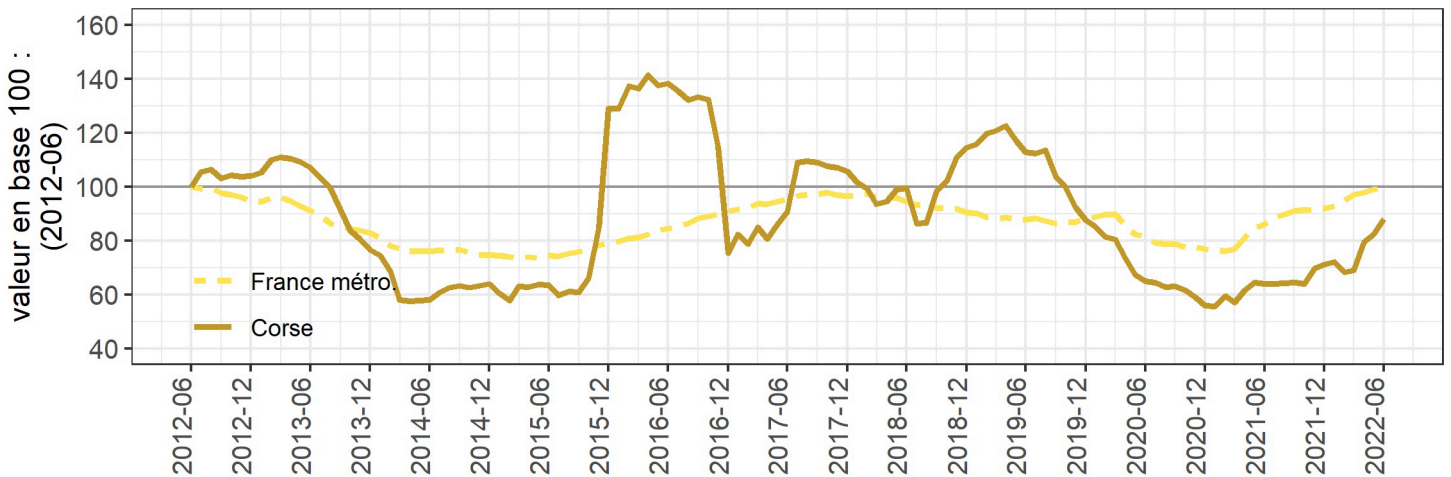
## Evolution sur un an des logements autorisés par région métropolitaine



## Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution



## Cumul des logements autorisés, comparaison avec la France métropolitaine



N.B : A chaque mois est affecté la somme des nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. La valeur 100 est fixée arbitrairement au 1er mois de la série (courbe sur 10 ans) et les courbes représentent les variations en volume pour la Corse et l'ensemble des régions métropolitaines, non corrigées des variations saisonnières.

# Les logements commencés

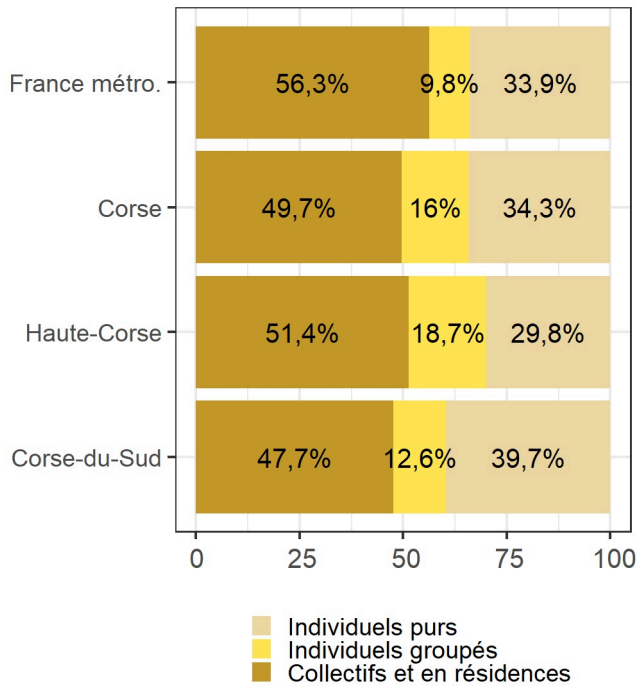
## Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements commencés

Territoire	nombre	évolution		
		fin juin 2022	fin mars 2022	fin déc. 2021
Corse-du-Sud	1 500	-23,2%	-11,2%	2,3%
Haute-Corse	1 900	8,3%	9,7%	1%
Corse	3 400	-8,5%	-1,3%	1,7%
France métr.	387 700	0,3%	8,6%	11,4%

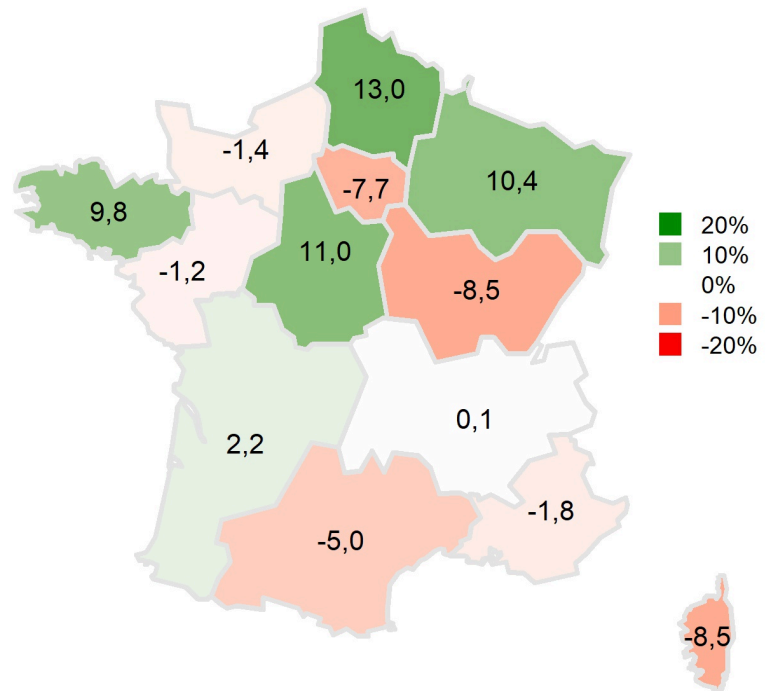
## Nombre estimé de logements commencés par type et évolution

Logements	nombre	évolution	
		Corse	France
Total	3 400	-8,5%	0,3%
Individuels purs	1 200	4,7%	10,6%
Individuels groupés	500	-24,1%	0,8%
Collectifs et en résidences	1 700	-10,5%	-5,1%

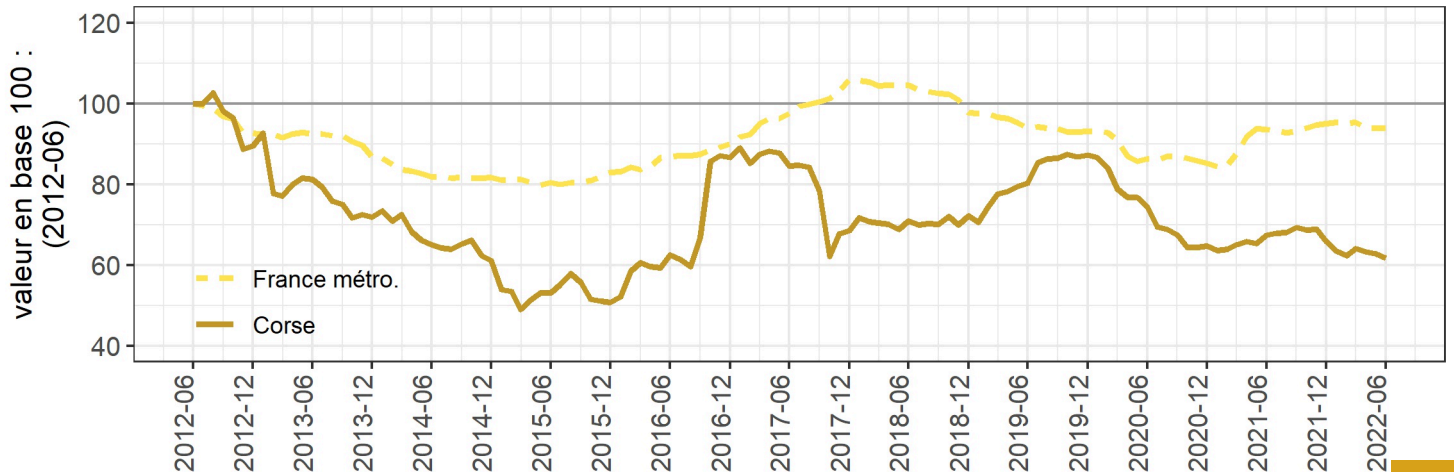
## Cumul des logements commencés les 12 derniers mois par type



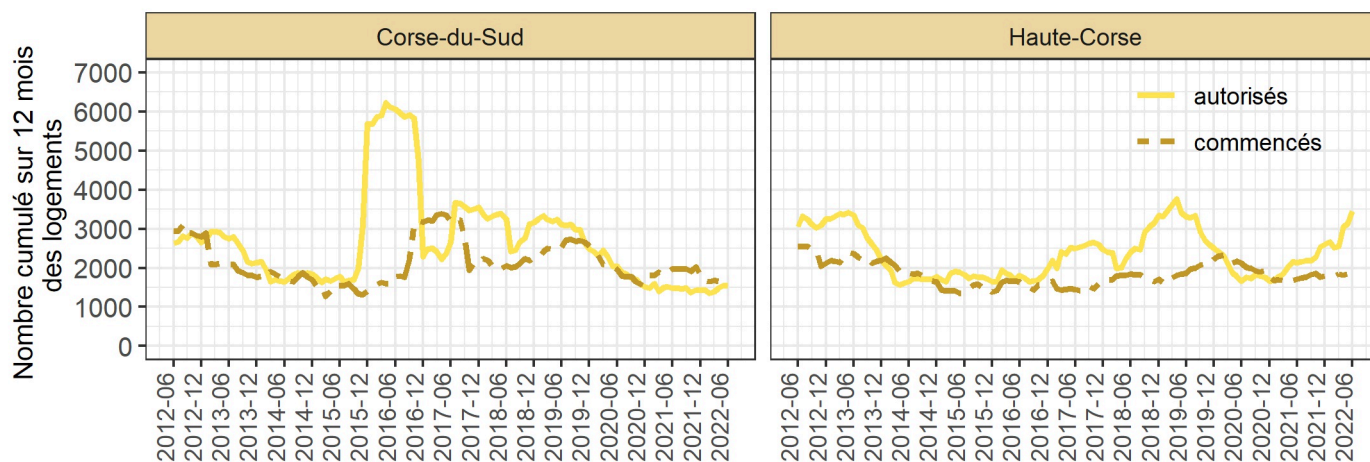
## Evolution sur un an des logements commencés par région métropolitaine



## Cumul des logements commencés, comparaison avec la France métropolitaine



## Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution



### Source :

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires - Commissariat général au Développement durable / Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Retrouvez l'ensemble des publications du SDES sur le site : [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr) et en particulier les résultats conjoncturels mensuels (France entière) dans la rubrique "Logement".

### Méthodologie :

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (Etat, Collectivités territoriales).

Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ;

Trois mois sont également nécessaires pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement.

Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans le **guide d'utilisation** de la base téléchargeable sur le site Internet du SDES.

### Définitions :

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidences (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

**Avertissement : Les chiffres publiés sont des estimations, ils constituent des indicateurs de tendance et sont révisés régulièrement au fur et à mesure de l'alimentation de la base de données. Compte tenu de la faible taille de la région, ils sont particulièrement sensibles aux éventuels retards de prise en compte de programmes de logements collectifs.**

Date de publication : 16 août 2022

Directeur de publication : Jacques LEGAIGNOUX (Directeur Régional)

Rédaction : Observatoire du logement, mise en pages : G.Winterstein

Une production du service connaissance information logement (SCIL),

réalisée sur des logiciels libres et gratuits : Scribus, R

